

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

**CX/AF 01/1
Novembre 2000**

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR L'ALIMENTATION ANIMALE

Deuxième session

Copenhague (Danemark), 19-21 mars 2001

***La session se tiendra au Moltkes Palae, Dronningens Tvoergade 2, 1302 Copenhague K
(Danemark) du lundi 19 mars à 9h 30 au mercredi 21 mars 2001***

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

ORDRE DU JOUR	OBJET	COTE DU DOCUMENT
	<i>Ouverture de la session</i>	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/AF 01/1
2.	Questions soumises au Groupe spécial par la Commission du Codex Alimentarius et par d'autres comités du Codex	CX/AF 01/2
3.	Document d'information récapitulant les normes disponibles et les méthodes validées sur le plan international pour l'examen des produits d'alimentation animale	CL2000/30-AF CX/AF 01/3
4.	Document d'information sur les listes établies par les gouvernements pour prévenir l'utilisation de substances interdites ou déconseillées dans les produits d'alimentation animale ou d'autres approches	CL2000/21-AF CX/AF 01/4
5.	Examen à l'étape 4 du projet de code d'usages révisé pour une bonne alimentation animale - Observations des gouvernements et des organisations intéressées à l'étape 3	CL2000/30-AF CX/AF 01/5
6.	Autres questions et travaux futurs	
7.	Date et lieu de la prochaine session	
8.	Adoption du rapport	
	<i>Clôture de la session</i>	

Les délégués sont priés de bien vouloir apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués car le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles pendant la réunion sera limité.

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
de la deuxième session du Groupe intergouvernemental spécial du Codex
sur l'alimentation animale
Copenhague (Danemark), 19-21 mars 2001

Point 1 Adoption de l'ordre du jour /CX/AF 01/1):

Conformément à l'Article V.1 du Règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour. Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session.

Point 2 Questions soumises au Groupe spécial par le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius à sa quarante-septième session et par d'autres Comités du Codex (CX/AF 01/2):

Le document est un document d'information établi par le Secrétariat du Codex sur des questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et par d'autres comités du Codex ou groupes spéciaux et/ou intéressant le Groupe spécial

Point 3 Document d'information récapitulant les normes disponibles et les méthodes validées sur le plan international pour l'examen des produits d'alimentation animale (CX/AF 01/3 et CL 2000/30-AF):

Le document est un document d'information établi par le Secrétariat qui inclut une liste des normes disponibles et des méthodes validées sur le plan international pour l'examen des produits d'alimentation animale, qui ont été mises au point dans le cadre d'organisations internationales et d'autres instances.

Point 4 Document d'information sur les listes établies par les gouvernements pour prévenir l'utilisation de substances interdites ou déconseillées dans les produits d'alimentation animale ou d'autres approches (CX/AF 4 et CL 2000/21-AF):

À sa première session, le Groupe intergouvernemental spécial sur les produits d'alimentation animale était parvenu à la conclusion qu'il convenait de définir clairement les additifs, les contaminants, les sous-produits, les déchets et d'autres substances dont la présence dans les produits d'alimentation animale pourraient être interdite ou déconseillée. Par conséquent, le Groupe spécial est convenu de demander aux États Membres, au moyen de la lettre circulaire CL 2000/21-AF, des informations sur les listes établies pour prévenir l'utilisation de substances interdites ou déconseillées dans les produits d'alimentation animale ou d'autres approches. Le Groupe spécial sera saisi d'un résumé des conclusions de la réunion à composition non limitée qui doit se tenir immédiatement avant la deuxième session du Groupe spécial et fera rapport sur les observations reçues sur cette question ainsi que sur les résultats des débats tenus dans le cadre de la Conférence Internet qui commencera en janvier 2001.

Point 5 Examen du projet de code d'usages révisé pour une bonne alimentation animale (CX/AF 01/5 et CL 2000/30-AF):

À sa première session, tenue à Copenhague en juin 2000, le Groupe spécial a modifié le projet de code sur la base des observations reçues en réponse à la lettre circulaire CL 1999/28-AF à l'étape 3 et d'un document de travail proposé par le Président. Le projet de code révisé a été renvoyé à l'étape 3 et distribué en septembre 2000, sous couvert de la lettre circulaire CL 2000/30-AF, aux gouvernements et aux organisations intéressées. Les observations reçues ont été rassemblées dans le ou les document(s) de travail portant la cote CX/AF 01/5(...).

Point 6 Autres questions et travaux futurs: Conformément à l'Article V.5 du Règlement intérieur de la Commission, tout membre de la Commission peut proposer l'inclusion de points spécifiques présentant un caractère d'urgence.

Point 7 Date et lieu de la prochaine session: Le Groupe spécial sera informé des dates provisoires de sa prochaine session.

Point 8 Adoption du rapport: Conformément à l'Article VIII du Règlement intérieur de la Commission, le Groupe spécial adoptera le rapport de sa deuxième session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat.